



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Délibération n°43/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Adhésion du Pôle Image Magelis à l'Association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris

Située au cœur de Paris, entre le Louvre et l'Opéra Garnier, la Maison de la Nouvelle-Aquitaine est depuis 2003 l'ambassade économique, touristique et culturelle de la région Nouvelle-Aquitaine à Paris.

Fruit d'un élan commun regroupant une quarantaine de partenaires publics et privés autour du Conseil régional, l'association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris – régie par la Loi de 1901 – est dédiée à l'attractivité, au développement économique et à la promotion touristique des destinations du territoire à travers notamment des activités de :

- **Centre d'affaires et d'animation économique** : offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication.
- **Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités événementielles** ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine.
- **Centre de ressources** afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

Afin de pouvoir bénéficier des différents services de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, le Pôle Image Magelis souhaite adhérer à l'Association et acquitter une cotisation d'un montant de 250 € pour l'année 2021. Ceci permettra au Pôle Image Magelis de bénéficier des services de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris et plus particulièrement de son Centre d'Affaires.

Par ailleurs, le Pôle Image Magelis et la Maison de la Nouvelle-Aquitaine réfléchissent, dès à présent, à des actions conjointes à Paris.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe de l'adhésion du Pôle Image Magelis à l'Association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris ainsi que le règlement de la cotisation de 250 € pour l'année 2021 ;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

